

BULLETIN



TAGAST IN IMAWALANE
SAUVEGARDE DES ELEVEURS NOMADES

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire à Ib'Dnaza, ce sera pour le 1er octobre. L'Inspecteur régional de Tanout, natif de la zone pastorale, est très attentif à la bonne marche des écoles « de brousse » * et travaille en concertation avec les populations locales dont il a la confiance. Il a décidé, en accord avec la coopérative, de nommer un nouveau directeur à Ib'Dnaza. Les responsabilités d'un directeur « de brousse » sont lourdes et au bout de 7 ans de travail, un changement peut être souhaité et souhaitable.

Notre association ne peut qu'adresser son chaleureux merci au directeur pour le travail accompli et lui souhaiter bon vent pour la suite de sa carrière.

*au Niger, c'est ainsi qu'on désigne le Sahara.



Dans ce numéro

Rentrée scolaire	1
Aménagement de l'école	1
Le château d'eau	2
Parrainage des collégiens	2
Les collégiens	3
Nos projets	3
Envoi du Bulletin de Tagast	3
Nous contacter	3
Legs et Dons	4

Aménagement de l'école

L'aménagement de l'école et de ses environs continue. Dans nos bulletins précédents nous avons expliqué comment une ceinture de gabions avait été aménagée autour de l'école et en amont pour protéger les bâtiments ; ils sont menacés de destruction lors des pluies d'automne devenues torrentielles depuis 2 ans.

Pour que ces gabions ne soient pas enfouis par le sable, il a fallu l'année durant, qu'un ouvrier les balaie tous les jours. Travail fastidieux.

Dès le début on avait prévu la plantation d'arbres (des neems) pour consolider le tout. C'est chose faite **depuis ce mois de juillet, 400 arbres ont été plantés en quinconce de part et d'autre des gabions.** Mais comme les gabions n'ont encore que 6 mois d'existence, leur efficacité est encore loin d'avoir atteint son maximum. Il s'ensuit que quelques jeunes plants ont été emportés par les torrents d'eau du mois d'août. Comme on le voit, la détérioration du climat est chose bien réelle au Sahara. Il faut s'en protéger.

Le château d'eau

Comme nous l'avons déjà indiqué, **les sanitaires de l'école (8 douches et 8 toilettes pour les garçons, autant pour les filles) sont équipées d'1 (oui, un) robinet extérieur. L'eau provient d'un petit château d'eau de 2.000 litres alimentés par le forage.**

Ce réservoir en plastique n'est pas tout-à-fait conçu pour résister aux vents violents du désert, même s'il est adossé à des murs de béton. Il vacille sur sa base, il faut renforcer les barres d'acier. C'est pourquoi, pour pouvoir payer ce travail indispensable, nous avons sollicité la commune de Lasne. Elle a eu la générosité de nous accorder 500 €. Notre chaleureux merci à la commune de Lasne.



Parrainage : les collégiens de Zinder

Dans notre dernier bulletin (juin 2015) nous écrivions que des écoliers sortis de l'école primaire d'Ib'Dnaza ont abordé des études secondaires. Cette année, 7 d'entre eux seront élèves au Collège Saint-Joseph de Zinder (c'est à dire à 250 km Ib'Dnaza). Leurs familles étant bien trop pauvres pour pouvoir assumer les frais d'inscription, de scolarité, d'hébergement, **nous cherchons à organiser le parrainage de ces enfants.**

Chaque parrain s'engagerait à :

- payer les frais de scolarité et de logement (560 € par enfant pour toute l'année scolaire – soit 360 € en septembre et 200 € en janvier). Cet engagement vaudrait pour 1 an minimum ; comme il s'agirait d'un échange entre l'enfant et le parrain, il serait préférable qu'il soit durable.
- chaque parrain communiquera avec un enfant, le courrier étant envoyé par le biais d'un ami à Zinder.
- chaque parrain recevra un dossier qui comportera :
 - 1) le détail des frais de scolarité et de logement
 - 2) des informations concernant l'école et les études.
 - 3) une charte détaillant les devoirs de chacune des parties.
 - 4) une charte sera également signée par chaque enfant

Le(la) filleul(e) s'engagera à communiquer avec le parrain qui l'aura choisi comme correspondant. L'enfant ferait la promesse d'aider, une fois ses études terminées, la communauté d'Ib'Dnaza qui lui aura permis de faire des études en organisant l'école primaire. Cette reconnaissance pourra prendre des formes diverses : aider 1 enfant à faire ses études, rendre à la coopérative d'Ib'Dnaza des services en rapport avec les compétences acquises pendant les études, parrainer à son tour un autre enfant, etc.....

Qui peut être parrain ?

- Monsieur ou Madame tout le monde
- 1 famille au sens large (ou étroit...)
- 1 école
- 1 classe d'élèves du secondaire
- 1 club
- 1 cercle sportif ou culturel
- 1 association

La vie c'est concrétiser ses rêves et non rester à rêver.

|| ⊕ ⊙

Les collégiens de Zinder

En ce mois de septembre 2015, c'est 7 enfants qui ont besoin d'un parrain. Au Niger le système Secondaire est proche du système français : on entre au Collège en 6^{ème} année, puis c'est la 5^{ème}, la 4^{ème}, etc.

Pour 2015-2016, 4 collégiens sont en 6^{ème} année (2 filles et 2 garçons), et 3 collégiens en 5^{ème} année (2 garçons et 1 fille)

Parmi ces enfants, 6 d'entre eux ont déjà une année de collège derrière eux. Il leur a fallu **beaucoup de courage et de ténacité pour s'adapter à un nouveau type d'études et mais aussi à la vie dans une ville**. Il nous semble que ce serait un encouragement très apprécié par la communauté nomade de voir ces enfants soutenus dans leurs efforts par des parrains ; les parents mettent un grand espoir dans ces jeunes qui s'avancent sur un chemin qu'aucun d'entre eux n'a jamais pris.

Ils espèrent que ce chemin mène à de meilleures conditions de vie. La fin de la misère, peut-être. Qui sait ?

Ce serait un fameux réconfort pour eux (et pour nous) de voir ces enfants encouragés par des parrains ou marraines d'ici.

Nos projets pour l'année 2015-2016

Afin de rassembler les fonds nécessaires pour continuer notre appui à l'école d'Ib'Dnaza, nous vous proposons cette année diverses activités.

- **Début 2016 nous envisageons une exposition de sculptures et art graphique.** On vous en dira plus dans le prochain bulletin.
- **Concert avec le concours du « Chœur Florilège » à l'église de Céroux le 22 novembre** sous la baguette de Madame Jacqueline DETROZ. Pour info chez Tagast, Claudine Tagnon : claudine.tagnon@gmail.com

Save the date	Dimanche 22 novembre 2015 à 16 heures
Le Chœur Florilège	
<i>nous offrira un magnifique concert</i>	
à	
<i>l'église Notre-Dame de Bon Secours de Céroux</i>	

Nous contacter

Responsables en Belgique :

- Xavier Henry de Frahan, Président
(tél 0476/310 790, mail xfrahan@gmail.com)
- Cécile Liben, Administrateur
- Claudine Tagnon, Administrateur
- Emiel Symens, Administrateur
- Annie Soubigou, Administrateur

Siège social : 35 rue des Cailloux - 1330 Rixensart
n° d'entreprise 0860.749.096

Envoi du Bulletin de Tagast

Chers lecteurs, pour des **raisons pratiques autant qu'économiques le Bulletin de Tagast est transmis par e-mail depuis plus d'une année**. Nous souhaitons utiliser prioritairement ce mode d'envoi, en remplacement de l'envoi papier par courrier postal.

Aussi n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse e-mail à : claudine.tagnon@gmail.com

Pour les envois par courrier postal, vous pouvez également transmettre toute modification de vos coordonnées ou votre éventuel désabonnement à Tagast In Imawalane, 35 rue des Cailloux, 1330 Rixensart.

Les Legs en duo

Une formule qui peut être intéressante pour tous est le legs en duo : faire de l'asbl Tagast In Imawalane son légataire universel (droit d'enregistrement entre 6,6 % et 25% à Bruxelles; 7% en Wallonie; 8,8 % en Flandre) à charge pour celle-ci de verser une somme déterminée à un autre légataire, nette de droits de succession. Le legs en duo permet de réduire les droits de succession sur l'ensemble de votre succession. Plus le montant légué est important et plus le lien de parenté est éloigné ou inexistant, plus vous avez avantage à reprendre l'asbl dans votre testament. C'est l'asbl Tagast In Imawalane, agréée pour la déductibilité des dons, qui paie les droits de succession des personnes indiquées dans votre testament.

Votre notaire peut vous conseiller pour ce qui regarde le droit et plus précisément vos obligations légales envers vos proches. Mais pour ce qui regarde le choix de l'association à qui vous souhaitez laisser une partie de vos biens, c'est vous qui décidez.

A quoi serviront ces dons ?

L'école primaire d'Ib'Dnaza aura encore besoin de l'aide de l'asbl pendant plusieurs années pour les frais de fonctionnement et pour l'entretien des bâtiments (les vents de sable très violents et les intempéries érodent les murs et les assises). Au collège de Tanout, 13 enfants d'Ib'Dnaza ont commencé leurs études secondaires. Ils en ont pour 4 ans. L'an prochain d'autres enfants feront pareil. Il se peut que bientôt 60, 70 ou 100 enfants doivent être hébergés à Tanout. A nous de trouver la solution et les fonds nécessaires.

Merci de nous y aider.

N° de compte Banque Fintro : IBAN : BE85 1430 7670 7806 – BIC : GE BABEBB
De Tagast In Imawalane à 1330 Rixensart

Tout don de 40€ ou plus, donne droit à une attestation pour l'exonération fiscale

Editeur responsable et siège social : Cécile Liben – 35 rue des Cailloux – 1330 Rixensart

Tagast In Imawalane

35 rue des Cailloux
1330 Rixensart

Septembre 2015 - n° 31
Périodique trimestriel